

# Les enfants aussi

## Ils ont leur médiateur spécifique

Le combat de René Schlechter, l'Ombudsman pour les droits de l'enfant, pour plus de notoriété et moins de lourdeurs légales.

Et pendant que Lydie Err prépare son dernier rapport, un autre Ombudsman a déjà présenté le sien à la Chambre des députés. Il était, cette année, centré sur les enfants à besoins spécifiques. René Schlechter, président de l'Ombuds-Comité pour les droits de l'enfant (ORK), a ouvert 115 dossiers l'année dernière, ce qui est un poids certain pour une équipe très réduite: le président, une secrétaire et une avocate à mi-temps. *«J'aimerais plus de moyens financiers»*, ne cache pas René Schlechter, qui attend beaucoup de la modification de la loi qui régit son office. L'ORK a ainsi vu passer trop tard la loi qui permet de retenir des demandeurs d'asile mineurs pendant sept jours. Il aurait émis un avis négatif: *«Cet élargissement va contre l'intérêt des enfants. Il n'avait pas de raison d'être.»*

Le comité pour les droits de l'enfant découle de la convention du même nom, entrée en vigueur en 1990, dont les pays signataires doivent assurer le suivi via un organe national. Sa première mission est donc de faire la publicité de la convention et d'être à l'écoute des enfants (les moins de 18 ans) qui estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. Raison pour laquelle on peut le saisir par les moyens les plus simples: téléphone, courrier, courriel ou fax. Bien

sûr, en pratique, ce sont plutôt les parents ou les travailleurs sociaux qui auront tendance à entrer en contact avec lui. L'Ombudsman émet aussi un rapport annuel, dans lequel il attire l'attention sur les matières où les droits des enfants sont mal, peu, ou pas assurés. *«Nous ne sommes pas un médiateur au sens propre, remarque l'Ombudsman, et nous orientons souvent nos visiteurs vers le centre de médiation. Notre rôle est plus institutionnel.»*

### Le temps dure longtemps

Comme Lydie Err, René Schlechter entretient avec le temps qui passe un rapport presque insupportable. Même quand il y a consensus pour que les choses se débloquent, la logique législative semble appartenir à un autre espace-temps. Et que dire de la justice pénale, et de la détresse de la petite victime d'un viol quand elle voit réparaître son tortionnaire dans le voisinage après sa préventive. *«J'attends beaucoup de la nouvelle loi sur le divorce, qui traîne depuis 25 ans. Elle va beaucoup faciliter la vie des enfants concernés. Actuellement, les hommes se rendent compte qu'ils n'ont pas l'autorité parentale quand le divorce est prononcé. Alors c'est les recours en cascade et les complications. La réforme de la loi sur la protection de la jeunesse sera aussi une bonne chose. Elle conservera l'autorité parentale aux pères et mères à qui elle est actuellement retirée en cas de placement d'enfants. Ce système avait des avantages pratiques pour les institutions, mais il rendait très difficile la "re-responsabilisation" des parents par la suite.»*

T. N.

LE JEUDI 23/2/2017